



Prix de l'Agenda 21 *Solidaires pour notre futur*

Formulaire de candidature - Catégorie Associations

Avant de constituer votre dossier de candidature, pensez à lire le règlement de ce concours. Il est disponible sur le site du Conseil général (www.essonne.fr, rubrique Développement durable) ou par simple demande à la Délégation au développement durable et solidaire – DDDS (voir coordonnées ci-dessous).

Constitution du dossier de candidature

Vous devez :

- remplir ce formulaire (à la main ou sur ordinateur) et le signer ;
- en envoyer un exemplaire papier (non agrafé, non relié) à la Délégation au Développement durable et solidaire (DDDS).

Vous pouvez joindre tous documents utiles pour compléter votre dossier. Ces documents doivent être listés dans la question n°16 et envoyés sur format papier dans la même enveloppe que le présent formulaire de candidature.

Dépôt ou envoi du dossier

Le formulaire de candidature doit être déposé au bureau de la Délégation au développement durable et solidaire (bureau W113) du Conseil général de l'Essonne ou envoyé par courrier postal à :

Conseil général de l'Essonne
Délégation au développement durable et solidaire
Prix de l'Agenda 21 – Solidaires pour notre futur
Hôtel du Département – Boulevard de France
91012 EVRY CEDEX

Date limite de réception des dossiers :

le vendredi 25 novembre 2005 à 17h00

(Dépôt au Conseil général - bureau W113 - ou cachet de la poste faisant foi)

Pour toute information

Contactez : M^{elle} Gwennyn YARDIN – DDDS
tél : 01 60 91 93 58 – courriel : gyardin@cg91.fr

Conseil général de l'Essonne
Délégation au développement durable et solidaire

Extraits du règlement

Vous trouverez ci-dessous 5 articles du règlement du concours indiquant les implications de votre candidature. L'intégralité du règlement (17 articles) est disponible sur le site de l'Essonne, www.essonne.fr, rubrique développement durable.

Article 12 – Communication

Les lauréats s'engagent à accepter toute communication sur leur réalisation, mise en œuvre par le Conseil général de l'Essonne, dans la limite du respect du secret industriel.

Afin de servir de témoignage et de constituer un recueil d'expériences, les lauréats s'engagent à accepter une utilisation gratuite de leur nom ainsi que des écrits remis dans le cadre du dossier de candidature.

Article 13 – Confidentialité

Les candidats peuvent souhaiter que certaines des informations fournies dans le cadre de leur dossier de candidature restent confidentielles. Ils doivent alors spécifier dans leur dossier de candidature quels sont les points précis à ne pas révéler à toute autre personne que les organisateurs et les membres du jury.

Article 14 – Droits d'utilisation

Les informations figurant sur les dossiers de participation font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des candidatures. Le destinataire des données est la Délégation au développement durable et solidaire du Conseil général de l'Essonne.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le candidat bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations qui le concernent. Pour exercer ce droit, il doit en adresser la demande écrite par courrier postal à la Délégation au développement durable et solidaire (voir coordonnées supra).

Article 15 – Sincérité

Les candidats s'engagent sur l'honneur à garantir la sincérité et la véracité des informations qu'ils fournissent. Toute imprécision ou omission volontaire entraînera l'annulation du dossier. Les candidats s'engagent à mettre à disposition du jury toutes informations complémentaires sollicitées, y compris à l'occasion de visites ou d'entretiens.

Article 17 – Engagement

La participation aux Prix de l'Agenda 21 – *Solidaires pour notre futur* implique que les candidats acceptent sans réserve le présent règlement.



Prix de l'Agenda 21 - *Solidaires pour notre futur* Formulaire de candidature - Catégorie Associations

Attention, les informations ci-dessous sont à remplir de façon obligatoire par le candidat.

Coordonnées du candidat

Raison sociale ou nom de l'association* : Les Jardins de Ceres-AMAP, association déclarée à la sous-préfecture à Palaiseau n° 0913013573

Adresse* : 10, avenue du Moulin de la Planche

Code postal* : 91120

Commune* : Palaiseau

Téléphone* : 01 60 10 24 17

Télécopie* : 01 69 31 04 27

Adresse électronique* : contact@ceres91.net

Site Internet* : jardins.ceres91.net

Nom et prénom du ou de la président-e* : LERIQUE François

Nom et prénom du ou de la correspondant-e pour le concours (si différent de ci-dessus)* :
SALEZ Emmanuelle

* Les informations recueillies feront l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des candidatures. Le destinataire des données est la Délégation au développement durable et solidaire du Conseil général de l'Essonne.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le candidat bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations qui le concernent. Pour exercer ce droit, il doit en adresser la demande écrite par courrier postal à la Délégation au développement durable et solidaire (coordonnées supra).



Prix de l'Agenda 21- *Solidaires pour notre futur* Formulaire de candidature - Catégorie Associations

Informations complémentaires†

Effectif de l'association (bénévole(s) et/ou salarié(s)) : 34 bénévoles

Nombre d'adhérents : 251

Domaine d'intervention : Agriculture

L'association perçoit-elle des subventions publiques ? oui non
Part dans votre budget de fonctionnement :

Part de la subvention du Conseil général :

Votre association fait-elle partie d'une fédération ou d'un groupement d'associations ? oui non

Lequel ? Alliance Paysans Consommateurs Ile de France.

Votre action a-t-elle déjà fait l'objet d'une participation à un concours ?
 oui non

Si oui, lequel :

Comment votre association a-t-elle pris connaissance de ce concours ?

Par un des membres de l'Observatoire Participatif des Engagements, qui a contacté Mme Yardin.

† Les informations recueillies ne feront pas l'objet d'un traitement informatique.

Important : ce formulaire comprend 16 questions. Merci d'apporter à chaque question une réponse concrète et synthétique. Une question restée sans réponse entraîne la nullité du dossier. Il est conseillé de lire entièrement le formulaire une première fois avant de répondre aux questions.

Présentation générale de la démarche

1. Intitulé de l'action

Promouvoir et faire vivre une agriculture durable de proximité, socialement équitable et écologiquement saine

2. Dans quel contexte s'est inscrite cette action ?

Aux portes de Paris, le Plateau de Saclay est au centre de beaucoup d'ambitions. S'interrogeant sur le devenir de son agriculture, la région, en collaboration avec l'association "La Terre et la Cité", finança un audit patrimonial en 2002 auquel participa l'ensemble des acteurs de ce territoire. La grande diversité des objectifs et points de vue de tous convergea vers un objectif commun: considérer cette diversité comme une richesse et faire du plateau un territoire géré et partagé de manière innovante, harmonieuse et équitable. Il a pour vocation de jouer un rôle moteur dans la découverte de futures synergies, de nouvelles manières de vivre ensemble.

Afin de commencer à concrétiser ces conclusions, et la voix du tout scientifique-technologique se faisant bien plus forte que les autres (et contre l'avis de beaucoup de scientifiques même), un groupe de citoyens a décidé de faire entendre celle de l'agriculture, activité humaine primordiale, vitale, dont la présence est la garante de l'équilibre d'un territoire mais aussi de sa sécurité (agriculture péri-urbaine et sécurité alimentaire sont deux notions intimement liées).

3. Description de l'action

L'association regroupe des consommateurs autour d'agriculteurs locaux, en organisant la vente directe par abonnement des produits de ces agriculteurs.

Le mode de production, le choix des semences, le prix de l'abonnement est le fruit d'une concertation entre les agriculteurs et les consommateurs.

Les membres de l'association s'engagent à une journée de bénévolat par an pour aider aux distributions, à la récolte, ou à d'autres travaux à caractère exceptionnel.

4. Quels étaient les objectifs de cette action ?

- * Permettre à des agriculteurs de vivre décemment de leur métier sans dépendre de subventions, tout en pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement.
- * Sauver des terres fertiles d'un urbanisme anarchique et un territoire d'une vision monochromatique de la société où seuls les activités liées à la haute-technologie auraient droit de cité.
- * Développer l'entraide, la convivialité, recréer des liens sociaux entre agriculteurs et urbains.
- * Sensibiliser le public aux enjeux et problèmes de l'agriculture d'aujourd'hui.
- * A terme, créer des emplois stables liés au travail de la terre qui comportent une juste rémunération, un véritable savoir-faire à transmettre et à développer, et qui soient un facteur d'épanouissement pour les individus et la société.

5. Quels résultats avez-vous obtenus ?

- * un nombre d'adhésions et de sympathisants en constante augmentation, provenant de gens habitant sur le Plateau de Saclay, dans les vallées de Chevreuse, de la Mérançaise, de la Bièvre, sur les communes autour de ce territoire et dans toute la région parisienne.
- * Forte implication et sans doute satisfaction des adhérents qui, des plus jeunes aux plus anciens, viennent nombreux pour participer aux différentes tâches de l'association.
- * Augmentation de la surface agricole cultivée pour l'AMAP: en 2003 sont cultivés 0,3 ha, en 2006, 3ha sont prévus.
- * Une lueur d'espoir pour les agriculteurs:
Conscients que l'agriculture intensive et subventionnée a un avenir incertain, ils font leur la nécessité de se reconvertir vers une agriculture respectueuse de l'environnement et se sentent soutenus par l'AMAP.
- * Participation à la création d'une Société Civile Immobilière qui a permis l'achat de 20 hectares de terres par près de 1000 citoyens, afin de pérenniser l'action de l'AMAP.
- * Perspective de 2 créations d'emploi par la création d'une AMAP maraîchage sur le Plateau de Saclay et d'une autre à Verrières le Buisson.

6. En quoi cette action a-t-elle répondu à une approche globale du développement durable (efficacité économique, équité sociale et préservation de l'environnement) ?

1. efficacité économique et préservation de l'environnement

***du point de vue du producteur**

pas d'utilisation de produits phyto-sanitaires et d'engrais chimiques: moins de dépenses.

Même si le temps passé sur les terres cultivées pour l' AMAP est de 2 ou 3 fois plus important la rentabilité financière est de 4 à 5 fois supérieure.

Bilan global: les 2 premières années permettent la rentabilisation de la part exploitée pour l'AMAP (sans aide ni subvention) et de dégager un léger bénéfice permettant d'investir dans des équipements adaptés.

***du point de vue du consommateur**

Les prix pratiqués sont légèrement au-dessous du marché à qualité égale, avec la convivialité et le plaisir de la sortie en plus, qui sont difficilement estimables en termes purement économique! (à comparer avec la sortie familiale en grande surface).

***du point de vue de la société dans son ensemble,**

- les transports sont réduits au minimum et donc les coûts qui leurs sont plus ou moins directement liés: carburant, infrastructures, accidents, pollution et la morbidité qu'elle entraîne...

Moindre coût encore en terme financier et d'atteinte à l'environnement avec des emballages presque inexistant, un gâchis de produits presque nul (à comparer avec une production maraîchère destinée aux grandes surfaces où les exigences esthétiques des produits refoulent près de 50% de la production).

2. Equité sociale

Par le fait d'un contrat équitable et de proximité le fonctionnement de l'AMAP garantit une juste reconnaissance financière de l'agriculteur et de son travail.

La production agricole issue de ce type de structure ne sert pas à alimenter les marchés mondiaux et des pratiques spéculatives conduisant directement à la destruction de l'agriculture vivrière dans les pays du Tiers-Monde et à la famine.

La pratique de l' agriculture au sein des AMAPs ne pèse pas sur l'ensemble de la société (subventions, impacts néfastes sur la santé - que l'on se réfère à l'appel de Paris signé par l'ensemble des Ordres de médecins européens -, chômage par la disparition des emplois agricoles...), elle lui est au contraire bénéfique.

7. En quoi cette action était-elle innovante, créative et/ou originale ?

Ses racines plongent dans un mouvement qui a pris naissance il y a 40 ans au Japon en réponse aux dérives de l'agriculture productiviste. Il s'est ensuite propagé aux Etats-Unis, puis est arrivé en France en 2001, et en 2003 en Ile de France. Cette action s'est nourrie de la vision créative et de la réflexion des habitants et des acteurs économiques d'un territoire, qui ont fait l'objet de l'audit de la Terre et la Cité de 2002.

Originale, elle bat en brèche les idées reçues que l'agriculture pour être efficace économiquement (et donc socialement?) peut être polluante, destructrice d'emplois, uniquement concentrée dans quelques grands bassins de production. Elle donne au contraire ses lettres de noblesse à une agriculture de proximité, qui est efficace économiquement et écologiquement parce qu'elle place justement l'homme et la nature au centre, au lieu de les considérer comme des intrants dans un processus de production.

Innovante, elle instaure de nouvelles relations de confiance entre ruraux et urbains, ces mêmes relations qui, comme l'a montré l'audit pré-cité, étaient entachées de méfiance et de méconnaissance réciproque. Elle remplace l'acte de consommation aveugle quant à ses conséquences pour celui qui produit, pour l'environnement et la société, par un acte responsable, emprunt d'humanisme et de convivialité, solidaire (par exemple les adhérents supportent avec l'agriculteur les aléas climatiques et nous nous sentons aussi solidaires des agriculteurs des pays du Tiers-Monde en nous dégageant de l'emprise des marchés mondiaux).

Mise en oeuvre de la démarche

8. Quelles ont été les étapes de la mise en oeuvre ?

***Prise de conscience de la richesse naturelle, humaine, historique de notre région, et du Plateau de Saclay en particulier, dont la palette variée des activités humaines est un prélude à une mise en valeur harmonieuse et respectueuse de notre territoire.**

Parallèlement, se fait la prise de conscience de la nécessité du maintien de la ceinture verte autour de Paris, comme nos aînés en avaient vu la nécessité, au sortir d'une période de troubles et de privations.

***Stage en agro-écologie d'un des membres fondateurs.**

***En 2002 création d'un réseau d'association, CERES (Coordination Nord-Essonienne pour une Ruralité et un Environnement Sauvegardé), dont le but est de développer une meilleure connaissance réciproque des différentes associations impliquées dans la défense de l'environnement et de créer une synergie.**

*** la même année rencontre d'un couple d'agriculteurs cultivant 250 ha de céréales sur le Plateau de Saclay et présentation du projet d'AMAP, de la nécessité du maintien d'une agriculture péri-urbaine.**

*** Visite avec eux de trois AMAPs dans le sud de la France.**

*** Constitution d'un groupe de consommateurs et création de l'association les Jardins de Cérès-AMAP en 2003.**

*** Constitution des différents groupes de travail au sein de l'association: groupe pommes de terre , puis viande, cresson, vie du territoire, Verrières (pour un projet d'installation d'un maraîcher), colza-biocarburants, ferme des Granges (projet d'une maison de l'Agriculture et de l'Ecologie comportant un volet formation pour le public et les professionnels, recherche en agro-écologie ...).**

*** Participation à la création d'une Société Civile Immobilière ayant pour objet d'acheter 20 ha sur la Plateau afin de pérenniser l'action de l'AMAP.**

9. Quels ont été les moyens mis en œuvre (techniques, financiers, humains, ...) ?

a. Moyens techniques:

Matériel agricole de la ferme ou prêté par d'autres agriculteurs.

Prêt d'un local à la ferme permettant le stockage des récoltes et la distribution.

Site internet avec listes de diffusion, répondeur.

b. Moyens humains

Uniquement bénévoles, ils regroupent les 10 membres du Conseil d'Administration et le Président ainsi que les différents groupes de travail qui incluent 23 personnes supplémentaires.

Les 251 adhérents qui participent occasionnellement à la vie de l'association.

10. Cette action a-t-elle bénéficié d'un soutien extérieur ? oui non

De quel(s) organisme(s) : Conseil général de l'Essonne
 Autre(s) :

Nature du soutien :

technique

Précisez (soutien matériel, méthodologique, ...) :

Soutien matériel: prêt de matériel agricole par un collègue agriculteur.

Soutien méthodologique: les autres AMAP, Alliance Paysans-Consommateurs.

financier

Montant de l'aide : aucune

Pourcentage de l'aide dans le budget de l'action :

humain

Précisez (conseils, accompagnement, ...) :

Conseils de la part des autres AMAP, de Pierre Rabhi, expert en agriculture près de l'ONU, d'autres agriculteurs biologiques (pour les pommes de terre...)

A quel moment s'est fait le soutien : au démarrage de l'action
 de façon ponctuelle
 tout au long de l'action

11. Avez-vous rencontré des difficultés ? Si oui, comment les avez-vous surmontées ?

- Pour faire comprendre notre démarche aux agriculteurs et démontrer la viabilité de notre projet, nous avons visité tout d'abord nombre d'entreprises oeuvrant dans le même état d'esprit, seuls ou avec eux, et nous avons fait un premier essai en choisissant une culture, celles des pommes de terre, qui permettait une transition relativement aisée entre agriculture intensive et agriculture biologique, agriculture céréalière et maraîchage.
- Pour sensibiliser les autres associations, nous avons créé au départ le réseau CERES, comme relaté ci-dessus.
- Afin de pouvoir répondre aux interrogations des consommateurs et faire circuler l'information, nous avons créé le site internet avec des listes de diffusion.
- Pour répondre aux nombreuses questions concernant la radioactivité du Plateau et l'éventuelle contamination des aliments, nous nous sommes appuyés sur les rapports locaux d'information du CNRS et de la CLI (Commission D'Information des Sites) qui a procédé à des analyses et a étudié les risques de contamination.

*** Pour faire face aux aléas de la culture (contamination par le mildiou, buttes trop hautes...), l'implication des bénévoles du groupe "pommes de terre" qui ont soutenu les agriculteurs dans la recherche de solutions, et les adhérents qui sont venus aidés sur le terrain, a pu permettre de surmonter aisément ces difficultés.**

*** la difficulté actuelle est d'arriver à sensibiliser les élus sur les enjeux que nous avons évoqués plus hauts et donc de pouvoir pérenniser et développer notre action, pour le bien-être et la viabilité de notre société.**

Dans ce but, certains membres de l'association participent aux travaux de l'agenda 21.

L'association a aussi participé à la rencontre des régions péri-urbaines européennes organisée par la région Ile de France en avril 2005 (projet PURPLE).

Portée de la démarche

12. Combien de personnes l'action a-t-elle concernées (interne/externe) ? Précisez les moyens utilisés.

33 personnes en interne avec en sus les 251 adhérents.

13. Avez-vous fait connaître cette action et ses résultats ? Précisez les moyens utilisés.

Pour faire connaître notre action, nous avons créé 2 listes de diffusion, l'une à destination des adhérents, l'autre pour les sympathisants (reliquat du réseau Cérès).

Sur notre site internet, nous avons des liens avec 17 autres associations.

Nous avons aussi contacté la radio et la presse et avons été invités à des émissions sur RadioMillePattes et France-Inter. Nous avons eu aussi des articles dans Le Parisien, Le Républicain et Politis.

FR3 Ile de France a réalisé un reportage sur l'AMAP les Jardins de Cérès diffusé dans le 19/20 en Octobre 2005.

Nous avons participé au premier colloque international sur les AMAPs qui a eu lieu à Aubagne en 2004.

Des élus ont été contactés pour faire connaître notre démarche.

Tenue d'un stand au salon Marjolaine en 2004.

Participation au second colloque international sur les AMAP qui a lieu en décembre 2005 au Portugal.

14. Cette action a-t-elle suscité d'autres initiatives, de votre part ou de la part d'autres personnes/structures ?

Les Jardins de Cérès est la première AMAP en Ile de France avec celle de Pantin, aujourd'hui il y a 11 autres AMAPs dans la région et 16 en projet.

Notre association a suscité la création de la Société Civile Immobilière "Terres fertiles" dont la vocation est la sauvegarde de terres agricoles en Ile de France par l'achat collectif et leur location aux agriculteurs.

15. Cette action s'inscrit-elle dans une démarche globale en matière de développement durable de la part de votre structure ?

Notre action s'inscrit dans une démarche globale de changer notre rapport à la sphère économique, en remettant celle-ci à la place qui lui revient, c'est à dire au service de l'Homme et de l'environnement qu'il a hérité, et dont il a la responsabilité. Dans notre petit laboratoire de culture nourricière pour 251 familles, nous essayons de revoir chaque étape du processus de production pour le

simplifier : minimiser le recours aux produits de l'industrie, et particulièrement les plus polluants d'entre eux, minimiser les intermédiaires, les transports, et en règle générale ne garder que le strict nécessaire. Nous voulons donc développer une agriculture de proximité qui prend aussi en compte des éléments tels que la biodiversité, la sauvegarde des paysages...Nous pensons que ce n'est qu'au prix de cette démarche volontaire de sobriété que notre "développement" et même notre société pourront durer.

16. Avez-vous des éléments à ajouter pour étayer la présentation de votre action ? Si vous souhaitez compléter ce formulaire par des documents, veuillez en faire la liste exhaustive dans ce cadre.

Articles de presse

Présentation 4 pages de l'audit de la Terre et la Cité.

Je certifie la véracité des informations fournies dans le présent dossier.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement des Prix de l'Agenda 21 – *Solidaires pour notre futur*.

Nom et signature manuscrite :